

**ATTENTES du PERSONNEL SUR LE TÉLÉTRAVAIL
ET RECOMMANDATIONS à la DG HR
POUR L'ÉTÉ 2021**
et
POUR UNE « NOUVELLE NORMALITÉ » post Covid

**RÉSULTATS du SONDAGE de la FÉDÉRATION
effectué en MARS et AVRIL 2021**



Chers collègues,

Vous avez répondu très nombreux à ce second sondage lancé fin mars par la Fédération sur les modalités de télétravail : 6718 réponses ont été recueillies (à comparer aux 4880 réponses à notre sondage de novembre 2020).

Cette participation sans précédent démontre à l'évidence l'importance et la sensibilité que vous accordez à ce sujet.

La Fédération remercie chaleureusement les collègues qui ont pris la peine d'exposer leurs opinions et fait part à tous des résultats obtenus, conformément à ses engagements.

Nous avons commencé l'enquête en nous adressant d'abord exclusivement à nos membres avant de l'ouvrir à tous pour identifier d'éventuelles différences.

Il s'avère que les résultats sont quasi-identiques en pourcentage pour chacune de cinq questions.

Vos réponses en pourcentages et par graphique sont en pièces jointes.

Et le résumé de vos avis et attentes pour le télétravail du futur :

**Vos attentes pour le télétravail expriment
deux lignes de préoccupations différentes :**

- D'abord, des demandes immédiates d'adaptation des conditions de Télétravail tant que la situation liée à la crise Covid perdure ;**

- **Ensuite, des demandes à moyen terme quant aux modalités du télétravail structurel qui deviendra la norme dans l'avenir « post-Covid »**

Concernant les instructions télétravail actuellement en vigueur et encore prévues pour l'été 2021

En cette période toujours dominée par la Covid et alors que les vaccinations progressent mais lentement, **le Personnel considère trop restrictives** les limitations imposées par la Commission à 10 jours de télétravail hors du lieu d'affectation.

En effet, à la question :

Seriez-vous d'accord pour dire que si la crise du Covid-19 persiste et que le télétravail est imposé, l'Administration devrait temporairement autoriser le personnel à télétravailler librement depuis l'étranger?

- 69% d'entre vous ont demandé à pouvoir le faire sans limite de durée
- 20% d'entre vous ont souhaité avoir cette liberté pour la moitié du temps

Ainsi, 89% du personnel se sent frustré par la contrainte à 10 jours arbitrairement fixée par l'Administration.

Vu tous les aléas : instructions nationales, conditions de transport difficiles et contraintes liées à l'activité professionnelle, **la Fédération demande à la DG HR de revisiter d'urgence** les lignes directrices sur ce point et de faire preuve de plus flexibilité et de sollicitude pour son personnel à l'occasion de l'été 2021.

Concernant les attentes du personnel quant aux modalités du télétravail structurel qui deviendra à moyen terme la norme dans l'avenir « post-Covid »

A la question :

Quelle proportion de temps de télétravail par rapport au présentiel au bureau souhaiteriez-vous ?

Les réponses sont sans ambiguïté, la demande est très large en faveur d'une proportion importante de télétravail à l'avenir.

- 17% d'entre vous se contenteraient de 2 jours de télétravail par semaine
- 74% d'entre vous aimeraient télétravailler 3 jours ou plus par semaine.

Ainsi, 91% du personnel est en faveur de conserver une proportion importante du temps presté en télétravail.

Cette orientation est stable depuis des mois, comme les divers sondages que nous avons effectués le prouve.

L'administration s'orienterait vers une solution permettant de faire évoluer les modes de travail dans cette direction favorisant le télétravail intensif.

À noter que cette évolution vers plus de télétravail pourrait bien se traduire par une modification substantielle des conditions d'hébergement dans nos bâtiments pour la partie du temps de travail prestée en présentiel au bureau... Ceci est un autre dossier de friction avec l'Administration dont nous vous informerons au travers d'autres messages...

Concernant la possibilité de pouvoir télétravailler un certain nombre de jours par an en dehors du lieu d'affectation dans l'avenir « post-Covid », la Fédération avait proposé dans son sondage de prendre comme point de référence le modèle en vigueur dans d'autres Institutions et en particulier à la Cour des Comptes : télétravailler hors du lieu d'affectation 30 jours par an avec un maximum de 10 jours par mois.

Ainsi, à la question :

Quelles possibilités de télétravailler hors du lieu d'affectation souhaiteriez-vous dans le futur?

- 24% d'entre vous optent pour un régime identique à celui de la Cour des Comptes
- 24% d'entre vous aimeraient 10 jours de plus par an qu'à la Cour des Comptes
- 42% d'entre vous aimeraient pouvoir télétravailler à l'étranger sans limite de durée

Au total, ce sont 90,6% du personnel qui souhaitent être traité aussi bien que les collègues de la Cour !

Ensuite, de multiples plaintes du personnel concernent la multiplication des réunions largement en dehors du « coretime » et les échanges de courriels à toutes heures qui brouillent la séparation entre vie professionnelle et privée.

A la question :

Pensez-vous que le télétravail nécessite de revoir le « coretime » et d'introduire un droit à la déconnexion pour préserver la vie privée et familiale?

- 77% d'entre vous demandent que des mesures concrètes soient prises pour assurer le respect du droit à la déconnexion informatique

Enfin, au plan financier, vous considérez à juste titre que l'Administration transfère à votre charge nombre de dépenses (chauffage, électricité, internet, etc...) et économise massivement sur les missions, les bâtiments et les bureaux.

A la question :

Pensez-vous normal que la Commission s'aligne sur les pratiques en vigueur dans nos EM et en particulier la Belgique et dédommage (notamment les plus bas salaires) par une indemnité financière pour les surcoûts induits par le télétravail généralisé (au delà de la fourniture d'une chaise et un écran) ?

- 34,5 % d'entre vous souhaitent que les bas salaires soient dédommagés
- 55 % d'entre vous demandent à être compensés pour ces surcoûts.

Ainsi, 90% du personnel est en faveur de l'introduction d'une contribution financière.

La FÉDÉRATION rappelle que dans ces moments difficiles, et à bien des égards décisifs, la concertation entre l'Administration et les Organisations représentatives du Personnel doit être la règle.

À la demande légitime de la très grande majorité des collègues, **la Fédération** demande à l'administration :

- revisiter d'urgence les lignes directrices télétravail pour autoriser le personnel à télétravailler librement depuis l'étranger, à titre temporaire à l'été 2021 ;
- d'inscrire dans les nouvelles dispositions que le Télétravail structurel à 50% (une semaine sur deux) ou bien 2 ou 3 jours par semaine devienne un droit ;
- d'ouvrir la possibilité de télétravailler hors du lieu d'affectation dans le futur « post Covid » sur le modèle de la Cour des Comptes ;
- d'introduire des garde-fous visant à assurer le respect du droit à la déconnexion informatique;
- de s'inspirer des bonnes pratiques en place dans nos EM afin de couvrir tous ces frais liés au télétravail, à tout le moins, vis-à-vis des collègues les plus fragilisés.

La Fédération soutient toutes les demandes formulées par les collègues à l'occasion de ce sondage et demande à l'Administration d'en tenir le plus grand compte à l'occasion des discussions qui vont s'engager avec les organisations syndicales à partir de mai 2021.

La Fédération

Vous ne serez jamais seul !